

RONA INC.



NOTICE ANNUELLE

POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 25 DÉCEMBRE 2005

Le 21 mars 2006

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RUBRIQUE 1 – STRUCTURE DE L’ENTREPRISE.....	1
A – DÉNOMINATION ET CONSTITUTION	1
B – LIENS INTERSOCIÉTÉS	2
RUBRIQUE 2 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L’ACTIVITÉ	2
A – ORIGINE DE RONA ET RÉCENTS FAITS SAILLANTS	2
B – TENDANCES	3
RUBRIQUE 3 – DESCRIPTION NARRATIVE DE L’ACTIVITÉ	3
A – APERÇU	3
B – APERÇU DE NOTRE SECTEUR D’ACTIVITÉS	3
C – NOTRE ENTREPRISE.....	4
D – MARKETING	8
E – MARQUES DE COMMERCE	8
F – RESSOURCES HUMAINES.....	9
G – PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT	9
RUBRIQUE 4 – POLITIQUE DE DIVIDENDES	9
RUBRIQUE 5 – DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS.....	9
A – ACTIONS ORDINAIRES	10
B – ACTIONS PRIVILÉGIÉES	10
C – ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE A, SÉRIE 5 ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE C, SÉRIE 1.....	12
RUBRIQUE 6 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	13
RUBRIQUE 7 – TITRES ENTIÈRÉS.....	13
RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS	14
A – NOM, ADRESSE ET OCCUPATION	14
B – TITRES DÉTENUS	17
C – CONFLITS D’INTÉRÊTS	17
RUBRIQUE 9 – FACTEURS DE RISQUES	17
RUBRIQUE 10 – COMITÉ DE VÉRIFICATION	17
A – MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	17
B – MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	17
C – DESCRIPTION DES COMPÉTENCES FINANCIÈRES DES MEMBRES	17
D – HONORAIRES VERSÉS AUX VÉRIFICATEURS	18
RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	18
RUBRIQUE 12 – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE.....	19
ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	20
MANDAT	20
COMPOSITION	23
RÉUNIONS DU COMITÉ ET QUORUM	23
CONSEILLERS INDÉPENDANTS	23
RÉVISION DU MANDAT	24
ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU COMITÉ	24

À moins d'indication contraire, l'information donnée dans les présentes est en date du 21 février 2006, fondée sur le dernier exercice de la Compagnie terminé le 25 décembre 2005 et toutes les sommes en dollars mentionnées dans les présentes sont exprimées en dollars canadiens. L'information concernant les actions ordinaires de la Compagnie tient compte du fractionnement de ces actions, à raison de deux actions pour une, effectué le 22 mars 2005.

Dans la présente notice annuelle, les mots « RONA », « la Compagnie », « nous », « notre » ou « nos » désignent, selon le contexte, soit RONA inc., soit RONA inc. et ses filiales. La mention de « magasins RONA » ou de « magasins de la Compagnie » renvoie aux magasins affiliés, franchisés et corporatifs, qui sont tous approvisionnés par le réseau de distribution de RONA. La mention de « marchands » renvoie aux marchands qui sont propriétaires de magasins affiliés ou de la totalité ou d'une partie de magasins franchisés. La mention de « ventes au détail du réseau » renvoie aux ventes au détail combinées des magasins affiliés, franchisés et corporatifs. Sauf indication contraire, les données concernant la part du marché et la position sur le marché de la Compagnie ainsi que d'autres mentions semblables sont établies en fonction des ventes au détail du réseau. Les ventes consolidées de la Compagnie ne comprennent pas les ventes au détail des magasins appartenant aux marchands, hormis les ventes au détail des magasins dans lesquels RONA détient une participation en actions d'au moins 50%, conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Sauf indication contraire, les ventes des magasins comparables comprennent les ventes au détail des magasins corporatifs et franchisés qui faisaient partie du réseau de la Compagnie.

L'information donnée dans les extraits des documents indiqués ci-dessous et dont il est fait mention de façon particulière dans la présente notice annuelle est intégrée dans les présentes par renvoi : i) le rapport annuel de 2005; et ii) la circulaire de sollicitation de procurations de 2005 (« circulaire »). Les documents susmentionnés sont disponibles sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la Compagnie à l'adresse www.rona.ca.

Certaines déclarations faites dans la présente notice annuelle constituent des déclarations prospectives fondées sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de RONA et ont été faites par RONA en fonction de son expérience et de son interprétation des tendances passées. Toutes les déclarations traitant d'anticipations ou de projections concernant l'avenir, y compris les déclarations relatives à la stratégie de croissance de RONA, aux prix des marchandises, aux coûts, aux résultats d'exploitation ou aux résultats financiers, constituent des déclarations prospectives. Il est possible de reconnaître les déclarations prospectives par l'emploi de termes tels que « prévoir », « estimer », « être d'avis », « s'attendre », « avoir l'intention », « se proposer », « pouvoir », « risquer », « futur » et « à venir » et des expressions semblables ou par l'emploi d'un verbe au futur ou au conditionnel. Ces déclarations ne constituent pas des garanties quant à nos résultats futurs et supposent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne reflètent pas les répercussions potentielles de tout élément non récurrent ou de toute fusion, acquisition, cession ou de tout autre regroupement d'entreprises ou toute autre opération qui pourrait être annoncé ou qui pourrait survenir après la date des présentes. La rubrique intitulée « **Risques et incertitudes** » du rapport de gestion qui se trouve à la page 31 de notre rapport annuel 2005 énonce d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements diffèrent sensiblement des prévisions actuelles.

RUBRIQUE 1 – STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

A – Dénomination et constitution

RONA est issue de la fusion de Marchands Ro-Na Inc. et du Groupe Ro-Na Inc. par voie de statuts de fusion datés du 2 janvier 1984 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Après avoir fait l'acquisition de Dismat inc. en 1988, la Compagnie a changé sa dénomination sociale pour celle de Le Groupe Ro-Na Dismat inc. Le 14 mai 1998, elle a encore changé sa dénomination sociale et est maintenant connue sous la dénomination de RONA inc. Au fil des ans, la Compagnie a modifié ses statuts de fusion à plusieurs reprises pour refléter les changements apportés à son capital-actions autorisé.

Notre siège social est situé au 220, chemin du Tremblay, Boucherville (Québec) Canada J4B 8H7 et l'adresse de notre site Web est www.rona.ca.

Notre exercice financier consiste en une période de 52 ou 53 semaines se terminant le dernier dimanche de décembre.

B – Liens intersociétés

Au 25 décembre 2005, nos filiales importantes étaient RONA Ontario Inc. qui exerce ses activités dans la province d'Ontario, RONA Revy Inc et Totem Building Supplies Ltd. (« Totem »), qui exercent leurs activités dans l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique), et Réno-Dépôt Inc. (« Réno-Dépôt »), qui exerce ses activités dans les provinces du Québec et de l'Ontario. Ces filiales sont toutes détenues en propriété exclusive directe ou indirecte par la Compagnie. RONA Revy Inc., RONA Ontario Inc. et Réno-Dépôt ont été constituées sous le régime des lois fédérales du Canada tandis que Totem a été constituée en vertu des lois de l'Alberta.

RUBRIQUE 2 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

A – Origine de RONA et récents faits saillants

RONA a été créée en 1939 par un groupe de marchands indépendants.

Le 6 mars 2000, nous avons acquis Cashway, le troisième détaillant de matériaux de construction en importance en Ontario, qui comptait 66 magasins arborant cette bannière et un centre de distribution.

Avec prise d'effet le 6 juin 2001, nous avons acquis la majeure partie de l'actif de Revy Home Centres Inc. (« Revy »), qui comprenait 51 magasins (dont 14 magasins à grande surface) et trois centres de distribution dans cinq provinces (l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique).

Dans le cadre de l'acquisition de Revy, la Société générale de financement du Québec, Capital d'Amérique CDPQ inc., filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et ITM Entreprises S.A. (« ITM »), société de distribution établie en France, ont investi dans les capitaux propres de la Compagnie en souscrivant à des actions et en achetant des débentures subordonnées, qui ont été remboursées intégralement depuis. À notre connaissance, ITM a vendu en 2003 la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital-actions de RONA.

Le 5 novembre 2002, nous avons mené à bien un appel public à l'épargne. La Bourse de Toronto a alors approuvé l'inscription à sa cote de nos actions ordinaires sous le symbole « RON ». Le 21 mai 2003, nous avons complété la clôture d'une autre émission d'actions ordinaires pour un montant d'environ 130 M\$.

Le 10 septembre 2003, nous complétons l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Réno-Dépôt, pour une considération totale d'environ 371 M\$, incluant les ajustements de clôture. Dans le cadre de cette acquisition, les vendeurs se sont engagés à ne pas entrer en concurrence avec les activités de Réno-Dépôt au Québec et en Ontario pendant les trois années suivant la clôture de la transaction.

Le 19 décembre 2003, Standard & Poor's a confirmé l'inscription de nos actions ordinaires à l'indice composé S&P/TSX.

Le 22 mars 2005, RONA a procédé au fractionnement des actions ordinaires de la Compagnie à raison de deux actions pour une.

Le 14 avril 2005, nous avons complété l'acquisition de Totem, un chef de file de la rénovation en Alberta. Cette acquisition a été effectuée pour une contrepartie totale d'environ 100 millions de dollars en espèces. Le réseau acquis de Totem représente 16 établissements en Alberta, soit 14 magasins de détail et 2 magasins desservant les entrepreneurs.

B – Tendances

Pour obtenir une analyse des tendances, notamment celles de notre secteur d'activité, des engagements, des événements ou des incertitudes raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation, voir la « Rubrique 3 – Description narrative de l'activité – Aperçu de notre secteur d'activités ».

RUBRIQUE 3 – DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

A – Aperçu

RONA est un détaillant et distributeur canadien d'articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage. Grâce à un réseau de magasins de différents formats arborant plusieurs bannières et répartis dans tout le Canada, nous entendons répondre aux besoins croissants des consommateurs appartenant à presque tous les segments du marché des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage, depuis les grandes agglomérations jusqu'aux petites localités rurales. Au 21 février 2006, nous rejoignons la vaste majorité des consommateurs canadiens grâce à notre réseau constitué de 581 magasins affiliés, franchisés et corporatifs, dont la superficie consacrée à la vente au détail totalise plus de 13,3 millions de pieds carrés.

Notre réseau de distribution assure la distribution de nos produits à tous nos magasins. Nous sommes dotés d'une infrastructure de distribution pancanadienne, qui nous permet d'effectuer la distribution à tous nos types de magasins, y compris les magasins à grande surface, les magasins traditionnels et les magasins spécialisés.

B – Aperçu de notre secteur d'activités

Ampleur et nature fragmentée du marché des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage

Le marché des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage dessert un vaste secteur couvrant l'ensemble de la population canadienne. Ce secteur est très concurrentiel et fragmenté et de nombreuses entreprises locales et régionales y sont actives. Nous sommes convaincus que RONA est bien positionnée pour se démarquer de la concurrence dans ce marché fragmenté et que cette fragmentation lui procure des occasions considérables de regroupement.

Selon nos estimations, en 2005 les quatre principaux intervenants actifs sur le marché canadien détenaient près de la moitié de l'ensemble de ce marché et aucune compagnie n'en détenait plus de 16%. D'après les ventes estimatives des compagnies et les données disponibles du secteur, environ 5 000 exploitants indépendants se partagent l'autre moitié de l'ensemble du marché canadien des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage.

Nature saisonnière de l'industrie

Notre secteur d'activité est saisonnier. Les ventes du premier trimestre de l'exercice sont toujours inférieures à celles des trois autres trimestres, à cause du faible niveau d'activité du secteur de la rénovation en hiver. De plus, des conditions atmosphériques défavorables peuvent avoir une incidence sur nos ventes, surtout celles des

produits saisonniers. En outre, le bois d'œuvre et d'autres matériaux de construction sont des marchandises dont les prix peuvent fluctuer, ce qui peut avoir des répercussions sur nos ventes.

Segments de l'industrie

Tel que mentionné plus haut, le secteur des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage est très concurrentiel. Nos concurrents sont de grandes chaînes nationales et internationales ainsi que des groupes régionaux ou magasins indépendants. La direction de la Compagnie est toutefois d'avis que RONA a démontré sa capacité de prospérer dans un tel contexte, et ce, dans tous les segments de marché. Nous disposons en effet de plusieurs atouts : un ensemble de bannières et magasins de tous formats, des concepts évolutifs, une présence dans l'ensemble du territoire canadien et un important réseau de distribution.

C – Notre entreprise

RONA compte deux secteurs d'activité distincts, soit la distribution et la vente aux consommateurs par le biais de ses magasins corporatifs et franchisés (ce dernier secteur est aussi désigné « activités de vente au détail » dans les présentes).

2005

	<u>Distribution</u> (en milliers de \$)	<u>Magasins corporatifs et franchisés</u> (en milliers de \$)	<u>Total</u> (en milliers de \$)
Ventes des secteurs	2 109 551	2 912 090	5 021 641
Ventes intersectorielles et redevances	(947 141)	(9 434)	(956 575)
Ventes	1 162 410	2 902 656	4 065 066

2004

	<u>Distribution</u> (en milliers de \$)	<u>Magasins corporatifs et franchisés</u> (en milliers de \$)	<u>Total</u> (en milliers de \$)
Ventes des secteurs	1 922 795	2 589 028	4 511 823
Ventes intersectorielles et redevances	(821 786)	(9 999)	(831 785)
Ventes	1 101 009	2 579 029	3 680 038

Activités de vente au détail

Dans le cadre de nos activités de vente au détail, nous catégorisons les magasins faisant partie de notre réseau en fonction de deux critères de base, soit le type de propriété et le format des magasins. Nous offrons ainsi un réseau national de magasins arborant différentes bannières conçues à l'intention des profils ciblés, afin de mieux rejoindre nos clients. Au 21 février 2006, 23 février 2005 et 29 février 2004, notre réseau de magasins de détail était réparti comme suit :

	2005	2004	2003
Nombre de magasins RONA			
Grandes surfaces	67	66	63
De proximité (Traditionnels)	333	300	291
Spécialisés	181	184	174
Nombre total de magasins	581	550	528
Nombre de magasins ouverts, réaménagés ou relocalisés (compris dans le nombre total de magasins)	124	108	120

Trois types de propriété (magasins corporatifs, magasins franchisés et magasins affiliés) sont reliés à l'exploitation des magasins faisant partie de notre réseau. Les caractéristiques suivantes sont rattachées à chacun de ces types de propriété :

Type de propriété	Participation typique de RONA en actions	Intérêt économique de RONA	Nombre de magasins RONA		
			Au 21 février 2006	Au 23 février 2005	Au 29 février 2004
Magasins corporatifs	Plus de 50%	Ventes du réseau de distribution et ventes au détail	157	139	133
Magasins franchisés	De 0% à 50%	Redevances sur les ventes, ventes du réseau de distribution et ventes au détail	24	24	23
Magasins affiliés	0%	Ventes du réseau de distribution	400	387	372
		<u>Total</u>	<u>581</u>	<u>550</u>	<u>528</u>

Les magasins affiliés de notre réseau appartiennent à des marchands indépendants qui ont signé des conventions commerciales avec RONA. Aux termes de ces conventions, les marchands s'engagent à observer certaines lignes directrices de RONA portant sur la commercialisation, la publicité, l'image et la fidélité quant aux achats.

Les magasins franchisés appartiennent soit à des marchands indépendants ou à des marchands qui sont partenaires de RONA. Ces derniers signent également des conventions commerciales avec RONA, qui incluent certaines obligations relatives aux magasins affiliés. Dans la plupart des cas, ces conventions nous permettent de gérer le choix des produits, l'approvisionnement et l'assortiment de marchandises, et d'exercer le contrôle du site sur lequel sont exploités ces magasins, par voie de conventions de location et de sous-location.

Ventes au détail de notre réseau

Grandes surfaces

Les ventes au détail de notre réseau de magasins affiliés, franchisés et corporatifs représentaient approximativement 5 milliards \$ pour la période de douze mois terminée le 25 décembre 2005. Par ailleurs, pour la même période, les ventes au détail de notre réseau pour les magasins à grande surface uniquement se sont élevées à

environ 2,3 milliards \$. Ces centres de l'habitation de type magasin entrepôt offrent une très grande variété de produits : quincaillerie, outils, matériaux de construction, articles de jardinage, peinture, articles de décoration et produits saisonniers.

Nous avons établi ou acquis, selon le cas, les bannières suivantes pour ces grandes surfaces :

- RONA L'entrepôt/RONA Home & Garden/Réno-Dépôt/RONA Le Régional : Les magasins exploités sous ces bannières ont une superficie qui varie généralement entre 75 000 et 165 000 pi² et offrent plus de 40 000 produits.

Magasins de proximité (traditionnels)

Pour la période de douze mois terminée le 25 décembre 2005, les ventes au détail de notre réseau se sont élevées à environ 1,7 milliard \$ pour les magasins traditionnels. Les magasins traditionnels de notre réseau comprennent des quincailleries de quartier de petite et moyenne surface qui sont intégrées à la vie sociale de leur collectivité. Ils ont pour objectif de répondre aux besoins de base de nos clients en articles de quincaillerie et articles saisonniers et d'offrir un vaste choix de produits reliés à la peinture et à la décoration intérieure. Outre ces quincailleries, nos magasins traditionnels comprennent des centres de rénovation. La direction et les employés des magasins arborant les bannières des magasins de proximité sont reconnus comme des spécialistes des matériaux de construction et de la peinture. Les centres de rénovation offrent une importante gamme de produits saisonniers et un assortiment complet d'autres produits de base. Ces centres que RONA qualifie de magasins de proximité ont généralement une superficie moyenne de 40 000 pi².

Nous avons établi les bannières suivantes pour les magasins de proximité (traditionnels) :

- RONA Le Quincaillier/RONA Hardware/RONA L'express : Ces magasins servent une vaste clientèle et offrent une gamme complète d'articles de quincaillerie, de produits reliés à la peinture et de produits saisonniers dans des surfaces variant généralement entre 5 000 et 25 000 pi².
- RONA Le Rénovateur/RONA Home Centre : Ces magasins sont conçus à l'intention du consommateur qui entreprend des travaux de rénovation ou de construction domiciliaire. Ces magasins ont une superficie variant généralement entre 5 000 et 60 000 pi².
- Totem : Ces magasins établis exclusivement en Alberta desservent les bricoleurs et artisans recherchant des produits et services spécialisés pour la rénovation domiciliaire. Ces magasins ont une superficie d'environ 30 000 pi².

Magasins spécialisés

Pour la période de douze mois terminée le 25 décembre 2005, les ventes au détail de notre réseau se sont élevées à environ 1,1 milliard \$ pour les magasins spécialisés. Les magasins spécialisés sont adaptés aux besoins de groupes cibles particuliers comme les entrepreneurs généraux, les gens de métier et les horticulteurs. Les magasins spécialisés offrent un choix de produits qui conviennent particulièrement aux activités quotidiennes des experts.

Nous avons établi les bannières suivantes pour nos magasins spécialisés :

- RONA Cashway/RONA Lansing/RONA Building Centre/RONA L'express Matériaux : Ces magasins servent surtout une clientèle d'entrepreneurs, de spécialistes de l'aménagement et de la rénovation domiciliaires, de bricoleurs et d'artisans. Ces magasins ont une superficie variant

généralement entre 5 000 et 60 000 pi² et sont spécialisés dans le bois d'œuvre et les matériaux de construction.

- **BOTANIX** : Ces magasins offrent des conseils à notre clientèle sur le choix des plantes, l'entretien et l'aménagement paysager et ces clients peuvent profiter de la grande variété de plantes et d'articles de jardinage que nous offrons. Ces magasins combinent un personnel bien informé et une grande variété de produits.

Produits offerts

Nous offrons à nos clients quelque 100 000 produits différents provenant de plus de 2 500 fournisseurs. Quelque 95% des produits que nous achetons proviennent de fournisseurs ayant une place d'affaires au Canada. De plus, près de 2 000 produits différents répondant aux besoins les plus courants des consommateurs sont offerts sous la marque maison. La marque maison est commercialisée sous le nom « RONA ». Pour répondre aux besoins de notre clientèle et hausser nos marges bénéficiaires, nous évaluons de façon régulière notre assortiment de produits afin de supprimer les gammes de produits pour lesquels la demande est faible et qui sont moins rentables. Aucun produit ne représente plus de 10 % de nos achats ou de nos ventes.

Activités de distribution

Notre réseau de distribution

Nous comptons sur un réseau de distribution national qui appuie tous les magasins de notre réseau. Ce réseau de distribution permet de réduire la taille des commandes et d'augmenter la fréquence de livraison de manière à faire diminuer le niveau des stocks destinés à la vente au détail et à rendre accessible un vaste choix de produits.

L'approvisionnement de nos magasins est effectué de deux manières : la livraison directe par les fournisseurs et la livraison par l'intermédiaire de nos centres de distribution. Nous avons recours à chacune de ces sources d'approvisionnement selon la nature et la taille des commandes, la situation géographique des magasins et les ententes conclues avec les fournisseurs.

Notre réseau intégré de distribution est constitué de six centres de distribution situés dans l'Est, le Centre et l'Ouest du Canada; ces centres sont les suivants :

Centre de distribution	Superficie approximative (en pi²)	Activité
Boucherville (Québec)	900 000	Centre de distribution d'articles de quincaillerie
Dorval (Québec).....	40 000	Centre d'acheminement de produits forestiers et de matériaux de construction
Etobicoke (Ontario).....	130 000	Livraison aux particuliers et aux entrepreneurs
Halton Hills (Ontario)	90 000	Centre d'acheminement de produits forestiers et de matériaux de construction
Calgary (Alberta).....	320 000	Centre de distribution d'articles de quincaillerie
Surrey (Colombie-Britannique)...	85 000	Centre d'acheminement de produits forestiers et de matériaux de construction ainsi que d'articles de quincaillerie

Les centres de distribution de Boucherville et Calgary sont dotés de systèmes de contrôle de la qualité qui suivent les commandes à chaque étape de leur traitement et établissent, au besoin, la correspondance entre les commandes et les magasins. Cette méthode a contribué à améliorer l'efficacité des activités de distribution en réduisant les probabilités d'erreurs, de manière à minimiser les pertes.

Nos systèmes d'information de gestion

Nous disposons de systèmes d'information qui traitent les commandes, surveillent le niveau des stocks et règlent la distribution et le transport des marchandises tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous améliorons constamment nos systèmes d'information pour les adapter à nos besoins et assurer une gestion efficace des coûts.

Notre service des technologies de l'information fournit des services de développement et de soutien des systèmes aux principaux services de la Compagnie, notamment les magasins et les centres de distribution. Depuis plusieurs années, nos magasins utilisent des scanners et des terminaux de points de vente reliés à nos ordinateurs. Ces systèmes fournissent un accès en ligne aux stocks des magasins, aux prix et aux unités de stock. De plus, ces systèmes donnent des renseignements détaillés sur les achats de nos clients et permettent d'analyser l'effet des programmes de merchandising.

Les systèmes en magasin assurent la fonctionnalité nécessaire pour maximiser les ventes et les marges et surveiller le niveau des stocks de marchandises et les coûts. Les commandes nous sont transmises par le truchement d'un réseau de communication qui retransmet également les nouvelles données sur les produits et les prix à nos magasins affiliés, franchisés et corporatifs.

D – Marketing

Nos activités de marketing comprennent la planification et la coordination de l'offre de produits aux consommateurs. Afin de promouvoir la vente de nos produits et d'augmenter notre notoriété auprès des clients et l'achalandage en magasin, nous publions et distribuons des circulaires promotionnelles hebdomadaires, faisons des promotions et de la publicité dans les médias imprimés et électroniques.

En 2003, nous donnions une dimension véritablement nationale à notre programme de publicité-marketing. Grâce à une variété d'activités, nous avons réussi à accroître la notoriété de notre marque à l'échelle canadienne. Ainsi, en 2005, la notoriété spontanée s'élève maintenant à 87 % au Québec, à 60 % en Ontario, et à 69 % dans les provinces de l'Ouest. Ces résultats témoignent de l'efficacité de nos actions et démontrent que nous obtenons rapidement l'adhésion des consommateurs dans des marchés où nous n'étions pas présents il y a cinq ans.

Le 4 mai 2005, nous annonçons, en compagnie du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver^{MC}, une entente de partenariat d'une durée de huit années qui garantit à RONA des droits de commandite des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2010, ainsi que des droits de commandite liés à l'équipe olympique canadienne des Jeux olympiques de Turin 2006, de Beijing 2008, de Vancouver 2010 et de Londres 2012.

E – Marques de commerce

Nos principales marques de commerce sont RONA, RÉNO-DÉPÔT, RONA Cashway, RONA Hardware, RONA Home Centre, RONA L'entrepôt, RONA L'express, RONA L'express Matériaux, RONA Le Quincaillier, RONA Le Régional, RONA Le Rénovateur, RONA Lansing, RONA Building Centre, RONA Home & Garden, Boutique Ambiance, RONA Corporation, BOTANIX et Totem Building Supplies.

F – Ressources humaines

Au 25 décembre 2005, l'ensemble de notre réseau comptait environ 18 200 employés, pour RONA seulement, et plus de 24 000 employés, en incluant les magasins affiliés, dans l'ensemble du Canada.

G – Protection de l'environnement

Notre pratique en matière environnementale vise à intégrer la protection de l'environnement dans toutes nos activités à travers le Canada. Cette pratique vise le respect des lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement et la prévention de la pollution par la Compagnie et ses employés.

RUBRIQUE 4 – POLITIQUE DE DIVIDENDES

Nous ne versons actuellement pas de dividendes sur nos actions ordinaires, car nous conservons ces bénéfices pour les affecter à nos activités, et nous ne prévoyons pas, pour le moment, verser de dividendes sur les actions ordinaires.

Nous avons déclaré et versé les dividendes suivants sur nos actions privilégiées à l'égard des trois derniers exercices :

	2005	2004	2003
Actions privilégiées catégorie A	–	27 000\$	73 000\$
Actions privilégiées catégorie C.....	32 000\$	48 000\$	79 000\$
Actions privilégiées catégorie D	320 000\$	360 000\$	384 000\$

Toute décision de verser des dividendes futurs demeurera à la discrétion de notre conseil d'administration et sera prise en fonction de la situation financière de la Compagnie et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration.

RUBRIQUE 5 – DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Notre capital-actions autorisé est composé : i) d'un nombre illimité d'actions ordinaires, ii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie A, pouvant être émises en séries (« actions privilégiées catégorie A ») dont une série, désignée actions privilégiées catégorie A, série 5, en nombre illimité (« actions privilégiées catégorie A, série 5 ») est actuellement autorisée, iii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie B (« actions privilégiées catégorie B »), iv) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie C, pouvant être émises en séries (« actions privilégiées catégorie C »), dont une série, désignée actions privilégiées catégorie C, série 1, en nombre illimité (« actions privilégiées catégorie C, série 1 ») est actuellement autorisée, et v) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie D (collectivement avec les actions privilégiées catégorie A, les actions privilégiées catégorie B et les actions privilégiées catégorie C, « actions privilégiées »), qui sont toutes sans valeur nominale (à l'exception des actions privilégiées catégorie B qui ont une valeur nominale de 1,00 \$). Au 13 mars 2006, 114 610 262 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Notre conseil d'administration a approuvé le fractionnement de nos actions ordinaires à raison de deux actions pour une en date du 22 mars 2005.

Le texte qui suit présente un résumé des principales modalités de notre capital-actions autorisé. Ce résumé est donné sous réserve du texte intégral des dispositions détaillées des statuts de la Compagnie (« statuts »).

A – Actions ordinaires

Droits de vote

Les porteurs d'actions ordinaires sont habiles à recevoir avis de toute assemblée des actionnaires de la Compagnie et ils ont le droit d'y assister et d'y voter à raison d'une voix par action, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série donnée sont habiles à voter.

Droits en cas de liquidation

Advenant la liquidation ou la dissolution de la Compagnie ou toute autre répartition de son actif entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir, en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'actions ordinaires en circulation, le reliquat des biens de la Compagnie, le tout sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions s'attachant aux actions privilégiées.

Dividendes

Sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions s'attachant aux actions privilégiées, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir, en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'actions ordinaires en circulation, tout dividende déclaré par la Compagnie.

B – Actions privilégiées

Émissions en séries

Les actions privilégiées catégorie A et les actions privilégiées catégorie C sont émissibles en séries, chacune étant composée du nombre d'actions et étant assortie des dispositions pouvant être déterminés par le conseil d'administration avant l'émission de ces actions.

Droits de vote

Les porteurs d'actions privilégiées ne sont pas habiles à recevoir avis des assemblées des actionnaires de la Compagnie et n'ont pas le droit d'y assister ni d'y voter, à moins que les statuts ne prévoient le contraire à l'égard d'actions privilégiées. Quant à toute question nécessitant l'approbation des porteurs d'actions privilégiées d'une catégorie (ou série) quelconque en tant que catégorie (ou série) en vertu de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (la « Loi »), chaque porteur dispose d'une voix pour chaque action de la catégorie (ou de la série) en question qu'il détient. Nonobstant ce qui précède, les porteurs d'actions privilégiées catégorie A et d'actions privilégiées catégorie B disposent d'une voix pour chaque dollar du prix d'émission de ces actions à toute assemblée des porteurs de ces actions tenue aux fins d'approuver les modifications des statuts ainsi qu'il est décrit ci-dessous.

Rang

Les actions privilégiées catégorie A de chaque série ont égalité de rang par rapport aux actions privilégiées catégorie A de toutes les autres séries et sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie B, qui sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie C, qui sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie D, qui, quant à elles, sont de rang supérieur à celui des actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et à la répartition de l'actif advenant la liquidation, la dissolution ou la liquidation des affaires de la Compagnie. En outre, les porteurs d'actions privilégiées catégorie A ont priorité de rang sur les porteurs de toute autre catégorie d'actions de la Compagnie de rang inférieur à celui des actions privilégiées

catégorie A quant au paiement de tout retour aux marchands-membres (au sens donné à ce terme dans les statuts). Advenant la liquidation, la dissolution ou la liquidation des affaires de la Compagnie, chaque porteur d'actions privilégiées sera en droit de recevoir, selon la priorité de son rang, un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises et i) dans le cas des actions privilégiées catégorie B, tous les dividendes déclarés et impayés, ii) dans le cas des actions privilégiées catégorie A et des actions privilégiées catégorie C de n'importe quelle série, tous les dividendes accumulés et impayés (si cette série confère au porteur des dividendes cumulatifs) ou tous les dividendes déclarés et impayés (si cette série confère au porteur des dividendes non cumulatifs), ainsi que la prime, s'il en est, applicable à ces séries, et iii) dans le cas des actions privilégiées catégorie D, tous les dividendes accumulés et impayés.

Dividendes

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie A et d'actions privilégiées catégorie C sont habiles à recevoir des dividendes privilégiés cumulatifs ou non cumulatifs aux moments et selon les montants que le conseil d'administration peut déterminer en ce qui a trait à chaque série avant l'émission des actions de cette série.

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie B sont habiles à recevoir au cours de chaque exercice financier de la Compagnie, lorsque le conseil d'administration en déclare, des dividendes privilégiés fixes et non cumulatifs au taux annuel de 6 % par action.

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie D sont habiles à recevoir au cours de chaque exercice financier de la Compagnie des dividendes privilégiés fixes et cumulatifs au taux annuel de quatre pour cent (4%) du prix de souscription par action, compte non tenu de toute retenue aux fins de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, ces dividendes étant payables ainsi que le déterminent les administrateurs.

Rachat au gré de la Compagnie

Sous réserve de la Loi et de toute autre disposition des statuts, la Compagnie peut racheter à son gré, en tout temps, une partie des actions privilégiées catégorie B alors en circulation. Le prix de rachat consistera en un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises, majoré des dividendes déclarés et impayés à l'égard de ces actions à la date de rachat. Dans le cas d'un rachat partiel, les actions privilégiées catégorie B devant être rachetées seront choisies, dans la mesure du possible, au prorata des porteurs de toutes les actions privilégiées catégorie B alors en circulation.

Sous réserve de la Loi et de toute autre disposition des statuts, la Compagnie est tenue, pendant une période de dix ans à partir du 2 décembre 2003, de racheter la totalité et non moins que la totalité des actions privilégiées catégorie D alors en circulation en dix tranches égales sur paiement du prix de rachat de chaque action privilégiée catégorie D en circulation, lequel prix de rachat consistera, pour chaque action, en un montant égal au prix auquel l'action a été émise, majoré des dividendes accumulés et impayés à l'égard de cette action à la date de rachat.

Achat

Sous réserve de la Loi et de toute autre disposition des statuts, la Compagnie peut à son gré, en tout temps, acheter à des fins d'annulation tout ou partie des actions privilégiées catégorie B ou des actions privilégiées catégorie D, selon le cas, sans le consentement des porteurs des autres actions de cette catégorie, par entente mutuelle, au prix le plus bas auquel les administrateurs de la Compagnie estiment que ces actions peuvent être obtenues, sans toutefois dépasser leur prix de rachat.

Modifications

Les dispositions relatives aux catégories d'actions privilégiées peuvent être modifiées en tout temps sous réserve des approbations pouvant être exigées par la Loi. De plus, les statuts prévoient que la Compagnie ne peut créer d'autres catégories d'actions dont les droits, privilèges, restrictions et conditions confèreraient à leur porteur un traitement égal ou préférentiel par rapport à toute catégorie ou série d'actions privilégiées déjà émises, ni abroger, modifier ou étendre les caractéristiques se rapportant à toute catégorie ou série d'actions privilégiées, y compris en modifiant les caractéristiques des actions privilégiées de rang inférieur en ce qui a trait aux dividendes ou au remboursement du capital, sans l'approbation des porteurs de la catégorie (ou de la série) d'actions privilégiées en question. Cette approbation doit être obtenue au moyen d'une résolution dûment adoptée par au moins les trois quarts (ou les deux tiers dans le cas des actions privilégiées catégorie A) des voix exprimées à une assemblée des porteurs de cette catégorie d'actions privilégiées. Les statuts prévoient également, dans le cas d'une assemblée de porteurs d'une catégorie (ou d'une série) d'actions privilégiées, que le quorum est constitué par les porteurs d'un nombre d'actions privilégiées de cette catégorie (ou série) comportant au moins 25% des droits de vote s'attachant à toutes les actions privilégiées en circulation de cette catégorie; toutefois, à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement, s'il y a absence de quorum, le quorum est constitué par les porteurs présents, sans égard au pourcentage d'actions privilégiées en circulation de cette catégorie (ou série) qu'ils détiennent.

C – Actions privilégiées catégorie A, série 5 et actions privilégiées catégorie C, série 1

Dividendes

Les porteurs des actions privilégiées catégorie A, série 5 et des actions privilégiées catégorie C, série 1 sont habiles à recevoir des dividendes en espèces privilégiés fixes et non cumulatifs, lorsque le conseil d'administration en déclare, à un taux égal à 70% du taux d'intérêt publié par une banque à charte canadienne désignée pour ses clients commerciaux privilégiés, calculé le dernier jour ouvrable de chacun des douze mois précédant la date de calcul.

Achat

Sous réserve de la Loi, la Compagnie peut à son gré, en tout temps, acheter à des fins d'annulation tout ou partie des actions privilégiées catégorie A, série 5 ou des actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, sans le consentement des porteurs des autres actions de cette série, par entente mutuelle, au prix le plus bas auquel les administrateurs de la Compagnie estiment que ces actions peuvent être obtenues, sans toutefois dépasser leur prix de rachat.

Rachat au gré de la Compagnie

Sous réserve de la Loi, la Compagnie peut racheter à son gré la totalité, en tout temps, ou une partie, à l'occasion, des actions privilégiées catégorie A, série 5 ou des actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, alors en circulation. Le prix de rachat consistera en un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises, majoré des dividendes déclarés et impayés à l'égard de ces actions à la date de rachat. Dans le cas d'un rachat partiel, les actions privilégiées catégorie A, série 5 ou les actions privilégiées catégorie C, série 1 devant être rachetées seront choisies, dans la mesure du possible, au prorata des porteurs de toutes les actions privilégiées catégorie A, série 5 ou des actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, alors en circulation.

RUBRIQUE 6 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « RON ». Le tableau suivant indique, pour les périodes en cause, les cours de négociation haut et bas et le volume global des opérations portant sur nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto :

2005	Actions ordinaires ⁽¹⁾⁽²⁾		
	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume Actions
Janvier	22,87	19,55	6 056 270
Février	25,62	22,70	12 153 604
Mars	26,03	23,00	6 135 410
Avril	25,98	23,40	3 780 483
Mai	26,15	22,50	11 469 834
Juin	27,10	23,49	10 149 619
Juillet	25,75	23,91	5 143 656
Août	25,26	22,68	7 896 217
Septembre	24,37	22,62	6 465 883
Octobre	23,10	19,86	5 303 153
Novembre	23,98	20,30	7 654 153
Décembre (jusqu'au 25 décembre)	23,30	20,62	13 721 314

(1) Source : *The Toronto Stock Exchange Historical Data Access*.

(2) Entre le 1er janvier et le 17 mars 2005, les cours « hauts » et « bas » ont été divisés par deux pour tenir compte du fractionnement du 22 mars 2005. Pour la même période, les volumes ont été multipliés par deux.

RUBRIQUE 7 – TITRES ENTIÉRCÉS

Au 25 décembre 2005, RONA, Trust Banque Nationale inc., à titre d'agent de transfert, et un certain nombre d'actionnaires avaient conclu des conventions relatives à l'entiercement des titres suivants de RONA :

Titres entiercés	Nombre de titres entiercés	Pourcentage par rapport au nombre total d'actions ordinaires en circulation au 25 décembre 2005
Actions ordinaires	13 929 625	12,2 %

Une partie des actions ordinaires détenues par les marchands de notre réseau est de plus hypothéquée en notre faveur, en garantie du paiement intégral de dettes et du respect de leurs obligations envers la Compagnie et ses filiales. La libération, de temps à autre, des actions ainsi hypothéquées est essentiellement fonction des besoins quant aux obligations de garantie, lesquels sont déterminés conformément aux modalités des concessions commerciales.

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

A – Nom, adresse et occupation

Administrateurs

Le tableau suivant indique le nom, la province ou l'état, le pays de résidence et l'occupation principale de chacun de nos administrateurs. Le tableau présente également la période pendant laquelle chacun de ceux-ci a rempli les fonctions d'administrateur.

<u>Nom, province/état et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Pierre Brodeur ^{3) 4)} Québec (Canada) 58 ans	Administrateur de sociétés	Mai 2004 ⁵⁾
Louise Caya ⁴⁾ Québec (Canada) 40 ans	Vice-présidente et secrétaire Thomas Caya (1982) inc. (quincaillerie) et vice-présidente Industrie Fabco Inc.	Mai 2002
Simon Cloutier ⁴⁾ Québec (Canada) 49 ans	Président Matériaux Decoren Inc. (quincaillerie) et Directeur général RONA L'entrepôt Brossard (9065-9129 Québec inc.)	Mai 1998
Pierre Ducros ^{1) 3)} Québec (Canada) 66 ans	Administrateur de sociétés	Mai 2005
Robert Dutton Québec (Canada) 50 ans	Président et chef de la direction RONA	Mars 1990 ⁶⁾
André H. Gagnon Québec (Canada) 67 ans	Président H. Gagnon & Fils (1975) Ltée, Président RONA Le Régional Saint-Hyacinthe (9066-7403 Québec inc.) et président du conseil de RONA	Mars 1972
Jean Gaulin ^{1) 2)} Texas (États-Unis d'Amérique) 63 ans	Administrateur de sociétés et administrateur principal de RONA	Mai 2004
Jean-Guy Hébert ⁴⁾ Québec (Canada) 59 ans	Président Maximat Inc. (société de portefeuille), Gestion J.G. Hébert inc. et RONA L'entrepôt Granby (9060-4976 Québec inc.)	Mai 2002 ⁷⁾

<u>Nom, province/état et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Alain Michel ¹⁾ Québec (Canada) 56 ans	Président du conseil de Groupe Cari-All inc. (fabricant de chariots à provisions) et administrateur de sociétés	Mai 2005 ⁸⁾
Jim Pantelidis ¹⁾²⁾ Ontario (Canada) 60 ans	Président du conseil et chef de la direction Fishercast Global Corporation	Mai 2004 ⁹⁾
Louis A. Tanguay ²⁾³⁾ Québec (Canada) 68 ans	Administrateur de sociétés	Mai 1999
Jocelyn Tremblay ²⁾³⁾ Québec (Canada) 64 ans	Vice-président affaires corporatives Vins Philippe Dandurand Inc. (agent de promotion des vins)	Mai 1998

-
- 1) Membre du comité de vérification.
2) Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.
3) Membre du comité de mises en candidature et de régie d'entreprise.
4) Membre du comité de développement.
5) M. Brodeur a également été administrateur de la Compagnie de 1994 à 1996. M. Brodeur a indiqué au conseil d'administration de RONA qu'il ne souhaitait pas être candidat à l'élection des administrateurs lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de RONA devant avoir lieu le 9 mai 2006.
6) M. Dutton occupe le poste de président et chef de la direction depuis 1992. Auparavant, M. Dutton a assumé plusieurs fonctions au sein de la Compagnie, dont notamment premier vice-président et chef des opérations de 1990 à 1992.
7) M. Hébert a également été administrateur de la Compagnie de 1986 à 2001.
8) M. Michel était administrateur de Cable Satisfaction International Inc., société qui, en juillet 2003, a demandé la protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Le plan d'arrangement et de réorganisation proposé par Cable Satisfaction International Inc. a été approuvé à l'unanimité à l'assemblée des créanciers de la société tenue le 16 mars 2004 et a été sanctionné par la Cour supérieure du Québec le 19 mars 2004.
9) M. Pantelidis a fait un investissement de capitaux privés dans Tattoo Footwear Inc. et s'est joint au conseil de cette société en 2003. Au cours de la période de douze (12) mois qui a suivi la vente de ses actions et son départ du conseil, la société a été mise sous séquestre.

Au cours des cinq derniers exercices, chacun des administrateurs de la Compagnie a exercé l'occupation principale indiquée ci-dessus, sauf i) Louis A. Tanguay, qui a occupé plusieurs postes de direction au sein du groupe de sociétés affiliées à BCE Inc. avant décembre 2001, ii) Jean Gaulin, qui a été président du conseil d'administration d'Ultramar Diamond Shamrock Corporation du 1^{er} janvier 2000 au 1^{er} janvier 2002 et aussi président et chef de la direction d'Ultramar Diamond Shamrock Corporation du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2002, iii) Alain Michel, qui a été consultant en gestion à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2001 à 2005, et iv) Jim Pantelidis, qui a été président et chef de la direction de J.P. Associates de 2002 à 2003 et président du conseil et chef de la direction de Bata Ltd. de 1999 à 2001.

Hauts dirigeants

Le tableau suivant indique le nom, la province et le pays de résidence de chaque haut dirigeant actuel de la Compagnie ainsi que le poste occupé par chacun au sein de la Compagnie.

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Poste au sein de la Compagnie</u>
Claude Bernier Québec (Canada) 52 ans	Premier vice-président, Magasins de proximité et spécialisés

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Poste au sein de la Compagnie</u>
Michael Brossard Québec (Canada) 51 ans	Vice-président principal, Marketing
France Charlebois Québec (Canada) 47 ans	Secrétaire corporatif et Chef des services juridiques
Pierre Dandoy Québec (Canada) 46 ans	Premier vice-président, Grandes surfaces
Normand Dumont Québec (Canada) 51 ans	Premier vice-président, Commercialisation
Robert Dutton Québec (Canada) 50 ans	Président et Chef de la direction
Jean Émond Québec (Canada) 57 ans	Vice-président principal, Personnes et culture
Claude Guévin Québec (Canada) 46 ans	Premier vice-président et Chef de la direction financière
Linda Michaud Québec (Canada) 51 ans	Vice-présidente principale, Information et technologie

Voici une brève biographie de chacun des hauts dirigeants de la Compagnie :

Claude Bernier s'est joint à RONA à titre de directeur du marketing en 1988 et a été nommé vice-président national, Marketing en 1990. Il a été nommé premier vice-président, Surfaces traditionnelles en 2001, son titre étant maintenant premier vice-président, magasins de proximité et spécialisés.

Michael Brossard s'est joint à la Compagnie à titre de directeur du Marketing en 2000 et a été nommé vice-président principal, Marketing en 2005.

France Charlebois s'est jointe à la Compagnie à titre de directrice, Affaires juridiques et secrétaire en 1992 et a été nommée secrétaire corporatif et chef des services juridiques en 2001.

Pierre Dandoy s'est joint à RONA à titre de premier vice-président, Grandes surfaces en 2002. De la fin de 2000 jusqu'à ce qu'il se joigne à la Compagnie, il a été vice-président régional, Est du Canada de Wal-Mart. De 1993 à 2000, M. Dandoy a été au service de Provigo, où il a occupé divers postes, dont celui de vice-président, Opérations, bannières Maxi et Maxi & Cie pour le Québec.

Normand Dumont s'est joint à RONA en 1989 et a été nommé vice-président Achats en 2000 puis vice-président Mise en marché en 2001. Monsieur Dumont a été promu au poste de vice-président principal, Mise en marché en 2003 et au poste de Premier vice-président, Commercialisation en 2004.

Robert Dutton s'est joint à RONA en 1977 et a été nommé premier vice-président et chef des opérations en 1990. Il a été nommé président et chef de la direction en 1992.

Jean Émond s'est joint à RONA à titre de vice-président, Ressources humaines et affaires publiques en 1997 et a été nommé vice-président principal, Personnes et culture en 2001.

Claude Guévin s'est joint à RONA à titre d'analyste financier responsable des projets spéciaux en 1986 et est devenu contrôleur de l'entreprise en 1991. Il a été nommé vice-président, Finance et administration en 1999 et a été nommé premier vice-président et chef de la direction financière en 2001.

Linda Michaud s'est jointe à RONA à titre de vice-présidente, Systèmes d'information en 1992. En 2004, Linda Michaud devenait vice-présidente principale, Information et technologie de RONA.

B – Titres détenus

Au 25 décembre 2005, les administrateurs et l'ensemble des hauts dirigeants de RONA en tant que groupe étaient véritables propriétaires, directement ou indirectement, ou exerçaient un contrôle sur 2 041 794 actions ordinaires de RONA, soit 1,78 % des actions ordinaires.

C – Conflits d'intérêts

Nous ne sommes au courant de l'existence d'aucun conflit d'intérêts important entre RONA ou l'une ou l'autre de ses filiales et un administrateur ou un dirigeant de l'une ou l'autre de celles-ci.

RUBRIQUE 9 – FACTEURS DE RISQUES

Avant d'envisager un placement dans nos actions ordinaires, les acquéreurs éventuels seraient bien avisés d'examiner les facteurs de risque décrits à la page 31 de notre rapport annuel 2005 sous la rubrique « Risques et incertitudes ».

RUBRIQUE 10 – COMITÉ DE VÉRIFICATION

A – Mandat du comité de vérification

Le mandat de notre comité de vérification est joint aux présentes à titre d'annexe A. Nous vous référons également à l'annexe B de la circulaire concernant les responsabilités du comité de vérification.

B – Membres du comité de vérification

Notre comité de vérification est actuellement composé de quatre administrateurs indépendants, tel que plus amplement décrit à l'annexe B de notre circulaire. Les membres du comité de vérification sont Jean Gaulin, président, Pierre Ducros, Alain Michel et Jim Pantelidis.

C – Description des compétences financières des membres

Tous les membres du comité possèdent des compétences financières leur permettant de comprendre les principes comptables utilisés par la Compagnie dans ses états financiers et d'évaluer l'application générale de ces principes. Ils possèdent aussi une expérience pertinente relative à la préparation, la vérification, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers présentant un degré de complexité généralement comparable à celui des états

financiers de la Compagnie, ou encore en ce qui a trait à la supervision de personnes engagées dans ce type d'activités. Les membres comprennent aussi les procédures et contrôles internes relatifs à la divulgation de l'information financière.

Tous les membres du comité de vérification ont acquis une expérience pertinente par l'entremise de leurs études universitaires et en agissant à titre de membres d'autres conseils d'administration en plus d'être hauts dirigeants de diverses entreprises. Par ailleurs, plusieurs d'entre eux sont ou ont été membres de comités de vérification d'autres sociétés publiques. Plus particulièrement, (i) Alain Michel détient une maîtrise en sciences commerciales et a été premier vice-président et chef de la direction financière de Groupe Vidéotron Ltée; (ii) Jean Gaulin a été président et chef de la direction d'Ultramar Diamond Shamrock et est membre du comité de vérification et de gestion des risques de la Banque Nationale du Canada; (iii) Pierre Ducros a été président et chef de la direction de DMR Inc. pour une période de vingt-trois (23) ans et siège au sein du comité de vérification de Cognos Incorporated et TELUS Corporation; et (iv) Jim Pantelidis a obtenu un MBA de l'Université McGill et a été vice-président exécutif chez Petro-Canada.

D – Honoraires versés aux vérificateurs

Le comité de vérification doit approuver tout mandat confié aux vérificateurs externes de la Compagnie et à cette fin, le comité a adopté une politique relative à l'approbation préalable des services de vérification et des services autres que de vérification. Une telle approbation préalable n'est pas requise dans le cas de services de valeur minime, tel que prévu dans la réglementation applicable.

Nous avons versé la somme de 821 000 \$ en honoraires de vérification¹⁾ à Raymond Chabot Grant Thornton (« **Raymond Chabot** »), comptables agréés, durant l'exercice financier ayant pris fin le 25 décembre 2005. Durant ce même exercice financier, nous avons également versé à Raymond Chabot les sommes de 131 000 \$ en honoraires pour services liés à la vérification²⁾, 51 000 \$ en honoraires pour services fiscaux³⁾ et 380 000 \$ en autres honoraires⁴⁾.

En comparaison, durant l'exercice financier ayant pris fin le 26 décembre 2004, nous avons versé à Raymond Chabot Inc. les sommes de 635 000 \$ en honoraires de vérification¹⁾, 255 000 \$ en honoraires pour services liés à la vérification²⁾, 296 000 \$ en honoraires pour services fiscaux³⁾ et 176 000 \$ en autres honoraires⁴⁾.

1) **Honoraire de vérification :**

Ces honoraires comprennent les honoraires et déboursés pour les services fournis aux fins de la vérification des états financiers annuels de la Compagnie et de l'examen de ses rapports trimestriels.

2) **Honoraires pour services liés à la vérification :**

Ces honoraires comprennent les honoraires et déboursés pour des services qui sont raisonnablement liés à la vérification ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires de vérification ».

3) **Honoraires pour services fiscaux :**

Ces honoraires comprennent les honoraires et déboursés pour des services liés à la conformité fiscale, aux conseils fiscaux et à la planification en matière de fiscalité.

4) **Autres honoraires :**

Ces honoraires comprennent les honoraires et déboursés pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires de vérification », « Honoraires pour services liés à la vérification » et « Honoraires pour services fiscaux », et concernent principalement des mandats de vérification diligente.

RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Trust Banque Nationale inc., à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto.

RUBRIQUE 12 – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

D'autres informations, y compris l'information sur la rémunération de nos administrateurs et dirigeants, les prêts aux administrateurs et dirigeants, les principaux porteurs de nos titres ainsi que les options et les intérêts des initiés dans les transactions importantes, le cas échéant, sont présentées dans notre circulaire (datée du 15 mars 2006) relative à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à laquelle seront élus des administrateurs et qui sera tenue le 9 mai 2006.

En outre, les documents suivants peuvent être obtenus sur demande adressée au secrétaire corporatif et chef des services juridiques de la Compagnie :

- Un exemplaire de la présente notice annuelle, de même que de tout document ou des pages pertinentes de tout document, intégré par renvoi dans la notice annuelle.
- Un exemplaire de nos états financiers comparatifs pour notre dernier exercice pour lequel des états financiers ont été déposés, de même que du rapport des vérificateurs qui les accompagne et un exemplaire de nos états financiers intermédiaires les plus récents qui ont été déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à la fin de notre dernier exercice.
- Un exemplaire de notre circulaire de sollicitation de procurations relative à notre dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle des administrateurs ont été élus.

Nous nous réservons le droit d'exiger le paiement de frais pour la transmission des documents susmentionnés, sauf si la demande émane d'un porteur de titres de la Compagnie ou est faite pendant la durée d'un placement de titres de la Compagnie au moyen d'un prospectus. Dans ces cas, les documents d'information seront transmis sans frais.

D'autres renseignements financiers sont compris dans nos états financiers annuels pour les exercices terminés le 25 décembre 2005 et le 26 décembre 2004 et dans notre rapport de gestion correspondant.

On peut se procurer les documents susmentionnés auprès de notre secrétaire corporatif et chef des services juridiques à l'adresse suivante :

220, chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) Canada
J4B 8H7

Téléphone : (514) 599-5100

ou sur le site Web de la Compagnie : www.rona.ca ou sur le site SEDAR : www.sedar.com.

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification (le « **comité** ») assiste le conseil d'administration de la Compagnie (le « **conseil** ») dans son rôle de surveillance relativement aux éléments suivants : i) la production d'informations financières fiables, ii) l'identification des principaux risques de l'entreprise et la mise en place des systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques, iii) les systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Compagnie, iv) la conformité financière de la Compagnie envers les différentes autorités et législations, v) les compétences, l'indépendance et les travaux des vérificateurs externes et internes, et vi) l'accomplissement des autres tâches prévues par le présent mandat ainsi que celles déléguées au comité par le conseil.

Le comité de vérification peut en tout temps communiquer directement avec les vérificateurs externes et internes.

Mandat

Les responsabilités du comité incluent, entre autres, ce qui suit :

Concernant l'examen de l'information financière

- Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les documents suivants :
 - les états financiers annuels et intermédiaires;
 - les rapports des vérificateurs externes : le rapport de vérification pour les états financiers annuels et le rapport d'examen intermédiaire pour les états financiers intermédiaires des trois premiers trimestres;
 - les rapports de gestion annuel et intermédiaires;
 - les communiqués de presse concernant les résultats financiers annuels et intermédiaires;
 - l'information financière contenue dans les prospectus et la notice annuelle.
- Recommander l'approbation des documents ci-dessus, par le conseil, avant qu'ils soient communiqués au public.
- Passer en revue les procédures en place pour l'examen de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers autre que l'information prévue aux points ci-dessus et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
- Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes :
 - la présentation de l'information financière de la Compagnie selon les principes comptables généralement reconnus;
 - les propositions de modifications et le choix des nouveaux principes et conventions comptables de la Compagnie;
 - le caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière;

- les décisions importantes prises dans le cadre de la présentation des états financiers.
- les communications avec l'Autorité des marchés financiers;
- Examiner l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables, de même que des structures hors bilan, sur les états financiers de la Compagnie.
- Superviser l'application et la mise à jour, au besoin, de la politique de communication de l'information de la Compagnie.

Concernant la surveillance des vérificateurs externes

- S'assurer que les vérificateurs externes fassent rapport directement au comité.
- Recommander au conseil la nomination ou la révocation des vérificateurs externes ainsi que leur rémunération.
- Détenir l'autorité exclusive en ce qui a trait à l'approbation au préalable de tous les services non liés à la vérification que la direction prévoit confier aux vérificateurs externes.
- Réviser avec les vérificateurs externes le plan de vérification externe ainsi que les qualifications, l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes, incluant les énoncés écrits délimitant les relations entre les vérificateurs externes et la Compagnie qui pourraient avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité et recommander des mesures que devrait prendre le conseil pour s'assurer de l'indépendance des vérificateurs externes.
- Être directement responsable de la surveillance des travaux des vérificateurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de l'information financière.
- Discuter avec les vérificateurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables, notamment :
 - des conventions et pratiques comptables importantes utilisées;
 - des autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes;
 - des autres communications écrites importantes entre la direction et les vérificateurs externes.
- Examiner, une fois par année, un rapport préparé par les vérificateurs externes décrivant :
 - ses procédures de contrôle interne de la qualité;
 - toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité (ou contrôle par les pairs) du cabinet des vérificateurs externes ou de toute demande de renseignements ou d'enquêtes effectuées par une autorité gouvernementale ou professionnelle, au cours des cinq dernières années, relativement à une ou à plusieurs missions de vérification indépendantes réalisées

par le cabinet des vérificateurs externes, ainsi que toutes les mesures pour régler les questions de ce genre.

- Passer en revue les actions de la direction suite aux recommandations des vérificateurs externes.
- Examiner et approuver les politiques d'engagement à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuels et anciens.
- Veiller à ce qu'il y ait une rotation de l'associé responsable de mission, de l'associé de référence et des autres associés en vérification dans la mesure prescrite par les règles d'indépendance applicables aux vérificateurs externes.

Concernant la surveillance des contrôles internes

- Demander à la direction d'établir et de maintenir des systèmes de contrôles internes fiables et examiner les procédures mises en place afin d'évaluer l'efficacité de ces systèmes.
- Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la Compagnie et en discuter avec le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président et chef de la direction financière.
- Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification, et concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, des préoccupations des employés de la Compagnie touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification.
- Examiner les protections d'assurances de la Compagnie afin de s'assurer de leur suffisance.

Concernant la gestion des risques

- Examiner avec la direction :
 - la politique de gestion des risques et les modifications qui devraient y être apportées;
 - son évaluation des risques importants auxquels est exposée la Compagnie;
 - les programmes et les processus utilisés pour gérer et contrôler les risques;
 - le degré de tolérance aux risques de la Compagnie;
 - la structure de régie, la capitalisation et les politiques de placement des régimes de retraite de la Compagnie et surveiller la gestion des placements des régimes de retraite de la Compagnie.

Concernant la surveillance du vérificateur interne

- Revoir et approuver annuellement la charte de la vérification interne.
- S'assurer que la vérification interne rend des comptes au comité.
- Revoir et approuver le plan de vérification interne annuel.

- Recevoir et étudier les rapports, constatations et recommandations importants de la vérification interne.
- Passer en revue les actions de la direction suite aux recommandations des vérificateurs internes.
- Passer en revue l'indépendance des vérificateurs internes.
- Revoir avec le directeur de la vérification interne les difficultés qu'il a rencontrées lors de ses vérifications concernant l'étendue du mandat et l'accès à l'information. Revoir tous les changements quant à l'étendue de ses projets de vérification.

Concernant la surveillance de la conformité financière aux exigences juridiques et réglementaires

- Examiner et discuter avec la direction, les vérificateurs externes et internes ainsi que le chef des services juridiques, de l'efficacité des politiques et procédures pour s'assurer de la conformité financière aux lois et règlements et engagements financiers.
- Passer en revue la liste des litiges importants de la Compagnie ainsi que les mesures prises par la direction.
- Passer en revue les planifications fiscales ayant une incidence financière importante pour la Compagnie.

Composition

- Le comité doit être composé de trois à cinq membres du conseil. Chacun des membres du comité doit être un administrateur indépendant et posséder des compétences financières, tel que déterminé par le conseil conformément aux règles applicables des autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- Les membres du comité sont nommés par le conseil à chaque année. Le conseil peut en tout temps combler une vacance au sein du comité ou remplacer un de ses membres.

Réunions du comité et quorum

- Le comité se réunit au moins quatre fois par année et au besoin.
- Les réunions sont tenues à la demande du président du comité, d'un de ses membres, du président du conseil ou du président et chef de la direction. Les réunions sont convoquées par le secrétaire corporatif de la Compagnie à qui une telle demande est transmise par écrit.
- La majorité des membres en fonction constitue le quorum aux réunions du comité.
- Le comité rencontre périodiquement, séparément et en privé, la direction, les vérificateurs externes et internes.
- Le comité fait rapport périodiquement au conseil de ses réunions et lui fait part de ses recommandations.

Conseillers indépendants

Au besoin, le comité peut retenir les services de conseillers indépendants pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, fixer les honoraires et autres conditions d'embauche de ces conseillers et obtenir les fonds nécessaires de la Compagnie pour payer ces honoraires.

Révision du mandat

Le comité doit revoir le présent mandat au moins une fois l'an et soumettre des propositions de modifications au conseil le cas échéant.

Évaluation de la performance du comité

Chaque année, les membres du comité évaluent et examinent sa performance.

Le comité rend compte de son mandat une fois par année au conseil.

* * * * *